RÉPUBLIQUE FRANÇAISE





Le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, attribue le label EDUFORM sur proposition de la commission nationale de labellisation EDUFORM du 21/10/2021

Au GIP FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE (FTLV) de l'académie de Besançon

Sis: 11 bis rue Nicolas Bruand 25000 BESANÇON

n° Siren: 182500231 n° Siret: 18250023100010 n° de Déclaration d'activité : 4325P005225 n° d'enregistrement : 21-10-21Q14 au vu de sa conformité aux exigences requises par le référentiel support du label pour les catégories d'actions suivantes: actions de formation (L.6313-11°), Les validités du label et de la certification expireront Dilans de compétences (L.6313-1 2°), le 04/11/2024. actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience (VAE) (L.6313-1 3°), actions d'apprentissage réalisées dans le cadre du contrat d'apprentissage (L.6313-1 4°). Fait à Paris, le 17/08/2023 Le label est attribué à la structure pour une durée de trois ans et pour la liste des sites ci-après en application de la Pour le ministre et par délégation réglementation en vigueur (1). Pour le directeur général de l'enseignement scolaire et par délégation Cette attribution donne lieu également à la délivrance de la certification QUALIOPI pour les mêmes actions au vu de la La cheffe du service de l'instruction publique réglementation en vigueur (2) et de la conformité du GIP FTLV de l'académie de Besançon avec les exigences du référentiel national qualité prévu à l'article L.6316-3 du code du travail. La décision arrêtée le 05/11/2021 a fait l'objet d'une publication au Bulletin officiel n°44 du 25/11/2021. Rachel-Marie PRADEILLES-DUVAL

Sites du périmètre de labellisation :

CFA Académique Franche-Comté - BESANÇON

Reglementation du ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion:

Décret n° 2019-564 du 6 juin 2019 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle - Décret n° 2019-565 du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences - Décret n° 2019-564 du 6 juin 2019 relatif aux exigences pour l'accréditation des organismes certificateurs, prévues à l'article D. 6316-11 du code du travail - Arrêté du 6 juin 2019 relatif aux exigences pour l'accréditation des organismes certificateurs.



¹ Réglementation du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse :

Décret nº 2017-239 du 24 février 2017 relatif à la création du label qualité « EDUFORM » - Décret nº 2019-1390 du 18 décembre 2019 relatif aux conditions d'attribution et de retrait du label « EDUFORM » (RENE 1932) 28A) - Arrêté du 23 octobre 2020 portant adaptation des modalités de délivrance, de surveillance et de du label « EDUFORM » (RENE 1932) 28A) - Arrêté du 23 octobre 2020 portant adaptation des modalités de délivrance, de surveillance et de du label « EDUFORM » (RENE 1932) 28A) - Arrêté du 23 octobre 2020 portant adaptation des modalités de délivrance, de surveillance et de durée du label « EDUFORM » (RENE 1932) 28A) - Arrêté du 23 octobre 2020 portant adaptation des modalités de délivrance, de surveillance et de durée du label « EDUFORM »

